L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 27 NOVEMBRE 1868.

Entre les rues Bienville et Conti.

DEPOUR & LEREE,
VENDUES-MAITRES - JURES.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 27 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par G. de Février, à l'Encan et à l'aune la pièce, à la résidence de M. Jean B. Lapotre, au coin des rues Orleans et Burgundy—Belle bibliothèque composée des meilleurs ouvrages classiques français, choisis par le propriétaire, sans égard aux prix — Également, trois belles bibliothèques.

Par Joseph Hale, au magasin d'importation de Prosper Rabec, No 28, rue de Chartres, à six heures du soir—Vente spéciale de magnifiques articles tels que vases en marbre de Paros, statuettes, services à bouteille et à thé, vases en biscuits et en porcelaine, services à thé, paquets, ornements en bronze et nombre d'autres articles de choix.

Par Louis Sonn & Bro, au magasin Gravier et Magazine à 10 heures—Vente périodique de 500 cases de bottes, souliers et brodequins, venant d'être reçus par des derniers steamers et convenant spécialement à un marché.

Par O. Valetas, à midi, au No 145 rue Tchoupitoulas entre Notre-Dame et Julia—Le stock du magasin de cigares, tabac, pipes, bouteilles, etc., meubles de magasin, comptoir en or et un chat noir.

Par D. Lémonnier, au No 60 de la rue de Chartres—Articles saisonnés d'hiver, 600 cabanes chapeaux pour hommes et enfants.

Par J. Dejan Jr, au No 132 de la rue Gravier, coin d'Arondelet—Meubles et planes.

Par D. E. Murphy, à 11 heures, au magasin à l'angle No 1 Est des rues Magazine et Poydras—70 barils porc prime extra. Aussi, sur le Levée, au pied de la rue Gravier, à 2 heures, avalas et son.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

Par H. Scott, au No 68 de la rue de Chartres—Grande vente de marchandises sèches, habillements, lingerie variées de fantaisie et chapeaux.

☞ Acquéreurs vos commerces et chapeaux chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

Chaussures à l'encan. — Vendredi 27 novembre 1868, à 10 heures du matin, sans limite ou réserve, rue des Magasins, No 28, rue Gravier, No 28, MM. Louis Sonn & Bro vendront dans leur magasin de la rue des Magasins No 28 et rue Gravier No 28, chaussures du bitiel, souliers et bottes, formant un assortiment général, choisi avec le plus grand soin, et provenant des meilleures fabriques de New-York, Boston et Philadelphie. Cette grande vente en faveur par la nouveauté du système des soumissions. Les marchands de la ville ou de la campagne ont toutefois de respecter la réserve magasin formant bien d'assister à cet encan, une des plus considérables de la saison. (2)

Grande vente de meubles, à l'encan—M. J. Lapeyre, encanteur, vendra aujourd'hui à 11 heures de matin, à la nouvelle salle d'encan, rue Gravier 165 au coin de la rue Carondelet, un grand assortiment de meubles de maison, provenant de diverses ventes et importés dans notre local pour des ventes de commerce commerciale. La vente sera publique et les prix seront qui sont bonds de meubles de maison forment bien d'y assister.

Parfum. Parfum—L'attention des marchands de saline est appelé sur une vente de 700 barils (plus ou moins) qui se vend, suivant l'annonce, crier aux encans, jeudi matin, à 10 heures par M. D. E. Murphy, encanteur.

Les Finances de l'Etat.

Nous avons reçu du trésorier de l'Etat, M. Antoine Dubuclet, un tableau qui contient un exposé de la dette consolidée et de la dette flottante de l'Etat, une évaluation du budget de 1868 et divers renseignements relatifs aux finances de l'Etat. Nous allons donner les principaux chiffres fournis par M. Dubuclet, mais nous nous sommes bornés à de simples détails de nature à faire ressortir, sans pouvoir les consulter tous, nous y relevons plusieurs erreurs. Ainsi, les allocations pour la dernière Législature sont portées par M. Dubuclet à $308,000, tandis qu'elles s'élèvent à $257,000 d'après les trois lois votées par l'assemblée. Par parenthèses, ce chiffre ne comprend pas les impressions qui figurent déjà pour $125,000, mais qui s'accroîtront encore, car le gouverneur, usant du privilège qui lui accorde le vote des impressions, a déjà autorisé une dépense de journaux à publier les lois et les débats de la Législature, ensemble à raison de un dollar le carré; nous revenons aux finances de l'Etat.

Nous avons sous les yeux le dernier tableau de la situation financière de l'Etat au 26 mai dernier, tableau dressé par le dernier auditeur, M. H. Peralta, et l'on va voir qu'il existe de grandes différences entre ce tableau et celui de M. Dubuclet.

Suivant ce dernier, le nombre total des obligations de la dette consolidée actuellement en circulation, est de 9473, formant un total de $7,962,800 00

Il y a lieu de déduire les obligations qui sont aux mains de l'Etat et appartiennent aux divers fonds d'écoles, de séminaires et d'amortissement, le tout montant à 1,191,500 00

Ce qui laisse comme montant de la dette réelle de l'Etat..... 6,771,300 00

Or, d'après le tableau de M. Peralta, le même montant au 26 mai, était de 5,545,300 00

Différence ou augmentation $1,226,000 00

Cette première différence ou augmentation aurait besoin d'être expliquée. M. Dubuclet, il est vrai, dit que la somme pourrait être réduite de $371,000 00, au moyen de la vente de certaines obligations qui sont aux mains de l'Etat, ce qui réduirait d'autant la différence. La dette consolidée ne serait plus alors que de $7,600,500 00 portant un intérêt annuel de $[illegible],418 00.

Dans les chiffres ci-dessus ne sont pas comprises les obligations de l'émission de quatre millions autorisée pour les levées. Au 26 mai dernier, les obligations non encore émises se montaient à $1,787,800 00. A l'époque de la session de octobre dernier qui a autorisé le gouverneur à vendre ces obligations à tout prix pour en verser le montant au fond général, il n'en avait plus que pour $1,586,000 ce qui indique qu'on avait déjà disposé de $201,000,— autre différence à vérifier.

En dehors de la dette consolidée proprement dite de l'Etat, nous voyons portée à son passif une somme de $4,830,953 33 pour obligations diverses comme garanties aux Banques. Les Banques dont il s'agit étant en mesure de faire face à ces obligations, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper.

Voici, suivant M. Dubuclet, l'exposé de la dette flottante actuelle :

Billets d'Etat en certificats de dette.....	$479,015 00
Mandats de l'auditeur sur le trésorier émis en vertu d'allocations de 1865, 66, 67 et 68.....	900,000 00
Balances dues par des successeurs vacantes.....	50,485 62
Coupons d'intérêt échus et impayés ou à échoir d'ici au 31 décembre.....	500,000 00
Total de la dette flottante...	$1,929,500 62
Au 26 mai dernier la dette flottante n'était que de.....	1,293,867 81
Augmentation.....	$635,632 81

Reproduisons encore le budget de 1868 tel qu'il est évalué par M. Dubuclet, nous tirerons ensuite les conséquences de tous ces chiffres. Les recettes sont basées sur les rôles d'assessment de 1867, d'après lesquels la valeur totale des propriétés de l'Etat est de $251,000,000. Les dépenses sont établies d'après la loi des allocations générales.

BUDGET DE 1868.

RECETTES.

Taxe d'Etat de ¼ pour cent.....	$627,500 00
Mill taxe de un mill par dollar.....	251,000 00
Poll taxe.....	30,000 00
Taxe des amélioration à de un mill par dollar.....	188,250 00
Taxe de levée de un mill par dollar.....	251,000 00
Licences.....	425,000 00
Droits sur les encans.....	58,000 00
Taxes arriérées.....	30,000 00
Ventes de terres marécageuses.....	10,000 00
Divers.....	20,000 00—$1,882,750 00

DÉPENSES.

Salaires des fonctionnaires d'Etat et dépenses éventuelles de leurs départements.....	$150,180 00
Département du judiciaire.....	205,200 00
Compensations aux assesseurs et collecteurs et taxes non collectées.....	210,000 00
Allocations pour la Législature.....	300,000 00
Intérêt de la dette consolidée (1868).....	696,968 00
Impressions et annonces.....	125,000 00
Séminaire d'Etat et écoles.....	229,600 00
Asiles et Pénitencier.....	190,000 00
Institutions charitables.....	52,000 00
Autres dépenses.....	30,000 00—$1,945,748 00
Déficit.....	63,028 00
Dette flottante existante.....	1,929,500 00
Total du déficit présumé au 31 décembre 1868.....	$1,992,528 02

C'est, du reste, pour obtenir, pour couvrir ce déficit de près de deux millions et pour liquider la situation financière de l'Etat que la Législature a voté une taxe spéciale de un pour cent qui sur 251 millions de propriétés doit produire $2,510,000, ce qui portera à $4,300,000 environ les charges des contribuables pour 1868.

Avant d'admettre la nécessité d'une taxe additionnelle qui fait plus que doubler l'impôt en une année et qui serait très onéreuse pour les propriétaires fonciers, nous ferons quelques observations sur les chiffres présentés par M. Dubuclet.

Dans le budget des dépenses pour 1868 il fait figurer la totalité des intérêts de la dette consolidée $696,968, tandis qu'il dit plus haut que cet intérêt en dédiamant l'intérêt afférant aux obligations détenues par l'Etat, se réduit à $425,418 00 — différence $71,490 00. Cette différence surpasse déjà le déficit du budget. Ce n'est pas tout. Dans la dette flottante M. Dubuclet fait figurer les intérêts échus et à échoir d'ici au 31 décembre, pour une somme de $500,000, et il comprend évidemment dans ce chiffre les intérêts de 1868 qu'il porte néanmoins au budget, ce qui constitue un double emploi de $496,968 00. Il y a lieu de diminuer d'autant le chiffre total de la dette flottante qui se trouve alors réduite à quinze cent mille dollars.

Or, M. Dubuclet nous dit lui-même que $1,586,000 d'obligations de Levée doivent être vendues en vertu d'une loi récente, et que le produit en sera versé au fonds général. Voilà donc de quoi payer la dette flottante sans exiger d'un peuple non encore relevé de ses ruines, une taxe additionnelle de deux millions et demi, dépassant de $700,000 le montant de toutes les autres taxes réunies.

Rappelons encore que pour l'année prochaine, la taxe foncière proprement dite au lieu d'être de un quart de un pour cent, a été fixée par la Législature à un demi, c'est-à-dire au double. Elle produira donc en 1869 une somme de $1,250,000, et cet excédant devra suffire à liquider la dette flottante.

A qui la faute si la dette flottante s'élève aussi haut? Comprend-on une législature qui se trouve en présence d'une situation financière embarrassée et qui dépense pour elle seule en salaires et en impressions un demi-million de dollars? Faut-il pour payer les folles dépenses de cette législature que les contribuables se dédoublent et se doublent en même temps?

Si le peuple paie cette taxe de un pour cent pour 1868, le total des impôts d'Etat pour cette année sera de 4,392,750. Quelle sera la perspective pour 1869? La taxe foncière ayant été doublée, le budget régulier sera déjà de plus de deux millions et demi. Mais comme on aura disposé des obligations de levées pour le fonds général, il faudra trouver d'autres ressources par l'impôt ou l'emprunt pour les travaux à faire aux levées. Il y a déjà un projet d'emprunt de cinq millions pour les travaux publics et on en verra mettre bien d'autres.

Le tableau dressé par le trésorier bien loin de nous convaincre de la légitimité ou de la nécessité de la taxe additionnelle de un pour cent, nous confirme dans notre opposition à cette taxe, et plus que jamais nous croyons qu'il faut la repousser par tous les moyens légaux.

La situation financière de l'Etat est excellente, meilleure que celle de la plupart des Etats de l'Union. La dette consolidée réelle n'est que de six millions et demi et la dette flottante ne doit pas dépasser un million et demi, ce qui ne fait pas huit millions de dettes pour un Etat qui a 251 millions de propriétés assessées, et qui peut se faire un revenu de deux millions et demi, sans que les impôts réunis dépassent un pour cent de la valeur assessée. Un pareil revenu suffit pour faire face à tout.

En jetant un coup d'œil sur le budget des dépenses on se convaincra que les dépenses proprement dites pourraient facilement être réduites à un million; en y ajoutant un demi-million pour le paiement des intérêts de la dette consolidée, il resterait un million disponible pour amortir la dette, faire face aux dépenses éventuelles pour les levées, etc. Qu'on nous donne un gouvernement honnête et économe et rien ne sera plus facile que de liquider la situation présente et de relever le crédit de l'Etat.

☞ La merveille du jour, Harry Robinson et l'âne musicien, au Théâtre Olympique, ce soir.

$55.—Les meilleures machines à coudre du monde, pour familles, s'achètent au dépôt de la Cie. Grover & Baker, 182, Canal, moyennant la faible prix de cinquante-cinq piastres. Bâtes sont garanties pour 5 ans.

Election d'Etat.

FRAUDE GIGANTESQUE.

On trouvera ci-dessous la déclaration officielle des retours de la dernière élection et on verra que MM. Warmoth et consorts ont eu l'audace et l'impudence de supprimer le vote de la paroisse d'Orléans et celui de plusieurs autres paroisses. Les 24,000 démocrates dont on escamote ainsi les votes auront probablement quelque chose à dire à ce sujet. Nous nous réservons d'apprécier demain cette gigantesque escroquerie politique bien faite pour mettre à l'épreuve la patience d'un peuple et qui dépasse tout ce que les radicaux ont fait jusqu'à ce jour.

La suppression du vote de la Nouvelle-Orléans et de plusieurs autres paroisses réduit le nombre des voix de M. Hunt, candidat démocrate pour le Second District Congressionnel, à 2833 voix au lieu de 16,330 qu'il a réellement obtenues et fait déclarer élu au Congrès ses concurrents : M. Ménard, homme de couleur, pour le terme à courir jusqu'au 4 mars, et M. Sheldon, carpet-bagger, pour le 41me Congrès.

On remarquera qu'il n'est pas question dans ce document des électeurs présidentiels. Warmoth et ses complices cherchent peut-être un moyen de donner les sept votes de la Louisiane aux candidats radicaux! Voici le facteur en question :

ETAT DE LA LOUISIANE.—BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT. — Qu'il soit connu par ces présentes que, conformément au Acte de la Législature du 19 octobre 1868, concernant les élections, nous, soussignés, le gouverneur de l'Etat, le secrétaire d'Etat et le juge du second district judiciaire, nous sommes réunis le 25 novembre 1868, au bureau du secrétaire d'Etat, dans la ville de la Nlle-Orléans, pour compiler et examiner les retours d'une élection faite suivant la loi, le 3 novembre 1868, pour des représentants au Congrès des Etats-Unis pour le premier, le second, le troisième, le quatrième et le cinquième district représentatif de cet Etat, et pour désigner, d'après les retours légaux, les personnes dûment élues.

Et ils ont examiné, comparé et constaté les votes obtenus par chaque candidat, d'après les différents retours officiels déposés au bureau du secrétaire d'Etat, et trouvé que qui suit comme le résultat de l'examen :

Premier District Congressionnel

	Sypher.	St-Martin.
Livingston	149	670
Tangipahoa	1,339	272
Ste-Hélène	136	1,094
St-Tammany	471	763
Total	2,086	2,799

Second District Congressionnel.

	LONG TERM.		COURT TERM.	
	Sheldon.	Hunt.	Ménard.	Hunt. perdus.
Lafourche	1,612	1,799	1,612	1,799
St Charles	1,335	264	1,285	264
St-Jacques	2,160	770	2,160	770
Total	5,108	2,833	5,107	2,833

Troisième District Congressionnel.

	Darrell.	Sailey.	Voix perdues.
Ascension	1,490	1,119	15
Assomption	1,283	1,365	5
Baton-Rouge, Est	1,246	1,350	..
Baton-Rouge, Ouest	585	433	..
Calcasieu	2	813	2
Feliciana, Est	614	1,498	..
Iberville	2,086	703	..
Lafayette	..	1,490	..
St Landry	..	4,983	..
Ste-Marie	1,132	1,814	..
Vermillion	..	957	..
Total	8,568	16,085	22

Quatrième District Congressionnel.

	Newsham.	Ryan.	Voix perdues.
Bossier	..	1,631	..
Caddo	1	2,885	1
De Soto	..	1,259	..
Natchitoches	1,916	1,371	1
Points Coupée	1,503	896	48
Rapides	2,142	1,637	23
Winn	43	702	..
Total	5,606	10,385	75

Cinquième District Congressionnel.

	Morey.	McCrosin.	Kennedy.	Voix perdues.
Bienville	1	1,385	..	..
Calcasieu	..	..	..	13
Caldwell	24	483	10	..
Carroll	7	777	1,365	..
Catahoula	149	794	15	..
Claiborne	2	2,944	..	..
Concordia	1,552	196	7	..
Madison	39	149	1,435	..
Morehouse	1	1,515	1	..
Ouachita	822	1,086	37	10
Tensas	831	383	157	..
Union	1	1,415	..	..
Total	3,423	11,107	3,076	23

Faute de retours légaux, les votes des paroisses ci-dessous ne sont pas connus, et n'ont pas été comptés : Avoyelles, West Feliciana, Franklin, Jackson, Jefferson, Orléans, St Bernard, St Jean-Baptiste, St Martin, Terrebonne et Washington.

De tout quoi il appert que Louis St Martin a reçu le plus grand nombre de votes comme Représentant du premier district congressionnel. Que L. A. Sheldon a reçu le plus grand nombre de votes comme Représentant du second district congressionnel. Que Adolphe Bailey a reçu le plus grand nombre de votes comme Représentant du troisième district congressionnel. Que Michael Ryan a reçu le plus grand nombre de votes comme Représentant du quatrième district congressionnel. Que George W. McCrosin a reçu le plus grand nombre de votes comme Représentant du cinquième district congressionnel.

Il est, en conséquence, déclaré et certifié que les dits St-Martin, L. A. Sheldon, Adolphe Bailey, Michael Ryan et George W. McCrosin, sont élus comme représentants de la Louisiane au 41me Congrès des Etats-Unis d'Amérique, pour servir jusqu'à la fin du dit Congrès, conformément à la loi.

Et que le dit J. W. Menard est élu comme représentant de l'Etat de la Louisiane au 41me Congrès des Etats Unis, pour servir jusqu'à la fin du dit Congrès, conformément à la loi.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES. — M. John Sauvinet, président de cette Association, nous adresse une lettre qui confirme ce que nous avons dit dans notre dernier numéro sur les paiements faits au fisc de l'Etat pour la taxe additionnelle de 1 p. 0/0. M. Sauvinet, comme la plupart, pour ne pas dire la totalité de ceux dont les noms lui parc dans le journal officiel, a payé cette taxe avant la formation de la Société. On trouvera en lettre dans nos annonces.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La représentation de la *Favorite*, hier soir, a valu à notre troupe lyrique un nouveau succès dont nous rendrons compte dans notre prochaine revue. Mademoiselle Bourgeois a reçu, à son entrée, un accueil sympathique et, malgré un rhume à raison duquel elle a fait réclamer l'indulgence du public, elle a eu se faire applaudir à diverses reprises et elle a chaleureusement enlevé l'air final "Va dans une autre patrie." M. Pisot était bien en voix hier et il a eu un franc succès du commencement à la fin.

Ce soir la seconde représentation de *Faust* doit remplacer la représentation supprimée de lundi. Nous avons dit comment cet opéra avait été interprété par MM. Engel, Van Hoffien, Pérout, et par Mademoiselles Hasselman et Chauveau. Nous ne pouvons donc qu'engager le public à aller applaudir ces artistes.

THE PHONOGRAPHIC MAGAZINE. — Nous avons reçu le second numéro de cette publication bi-mensuelle éditée par MM. H. C. Manley et J. O. Nixon. Elle contient des indications très intéressantes sur le Phonographe ou art de reproduire la parole aussi rapidement qu'elle sort des lèvres d'un orateur, au moyen de signes correspondant aux sons. Nous engageons les jeunes gens qui ont du loisir à s'abonner à cette publication et à la donner en cadeau au lieu de bonbons à leurs jeunes sœurs